L'Anarcho-Syndicaliste n° 31
30 avril 1963
Union des Anarcho-Syndicalistes

Après la grève ...

La "Paix" Sociale a repris ses droits en même temps que les "mineurs regagnaient leurs puits. Quel bilan tirer de cette grève de cinq semaines qui fut le premier affrontement véritable de la classe ouvrière avec le gaullisme ?

D'abord, une certitude; envers et contre tous les bavardages des novateurs de tous genres, en 1963 comme en 1900 la bourgeoisie et son Etat ne reculent que devant l'action directe des ouvriers. L'arme des travailleurs reste la grève. Et contre 200.000 travailleurs en grève un ordre de réquisition signé De Gaulle devient du vent.

Une seconde constatation: une grève, même générale, qui ne touche qu'une corporation, surtout quand il ne s'agit pas d'un secteur décisif pour l'économie, ne peut stagner pendant cinq semaines. Ou elle se généralise, ou elle pourrit. C'est sur ce début de pourrissement, du moins sur un manque de perspectives, que s'est faite la rentrée à la mine.

Comparativement aux sacrifices des mineurs les résultats du compromis leur ont paru si maigres que les responsables syndicaux furent malmenés et que 30 % des grévistes du Nord et du Pas-de-Calais sont restés chez eux au morne matin du 5 avril, jour de la reprise.

Examinons au passage le dénouement des négociations sur le plan revendicatif. Le rapport du "Comité des Sages" concède aux mineurs un retard de 7,4 à 8 % sur les salaires du secteur privé. Sur la base de ce rapport, par l'intermédiaire des Charbonnages, le gouvernement propose aux représentants des syndicats pour le 1er avril, 4,27 % au titre de rattrapage, plus deux augmentations normalement prévues: 1,5 % pour la progression des salaires et 0,75 % représentant la prime de productivité du 1er trimestre 63. Le 25 au soir Peyrefitte confirme les propositions du gouvernement: 6,5 % au total le 1er Avril 63, le reste échelonné jusqu'à 12,5 % au 1er avril 64.

Les dirigeants syndicaux C.G.T., C.F.T.C., F.O. dénoncent *"l'intransigeance gouvernementale"*, décident la poursuite de la grève et, s'ils ne reparlent plus des 11%, exigent 8 % de rattrapage au 1er avril, *"position irréductible des mineurs "* (Menu, F.O.). Frachon qualifie *"d'outrage à la classe ouvrière"* les propositions du gouvernement.

Six jours après F.O. publie le communiqué: *"Le Bureau de la Confédération F.O. a procédé, avecla Fédération des Mineurs avec laquelle il reste en étroit contact, à un examen approfondi de l'évolution du conflit... La prolongation du conflit, en l'absence de nouveaux pourparlers, impose un renforcement de la solidarité..."* (pécuniaire, évidemment !) .

Le 1er avril la C.G.T. demande la reprise des négociations sans exiger les 8 % immédiats. La C.F.T.C. et F.O. s'associent aussitôt à cette nouvelle position de la C.G.T.

Le 3 avril un protocole était signé entre la direction des Charbonnages et les organisations syndicales: 6,5% au 1er avril 63, le reste échelonné jusqu'à 12,5 % au 1er avril 64, une avance remboursable à la reprise du travail, la promesse d'un rendez-vous en septembre.

"C'est un grand succès" déclare Delfosse de la C.G.T. *"nous marquons des points importants"* affirme Santy de la C.F.T.C., Augard de F.O. estime que *"l'accord est bon"* tout en regrettant que les Charbonnages maintiennent les sanctions contre des mineurs pour la grève du rendement et celle du 1er février.

La thèse rocambolesque qui impute à des nervis U.N.R-O.A.S., et anarchistes, selon un amalgame classique (Monde du 7 avril), la turbulence des derniers meetings ne mérite même pas qu'on s'y arrête; elle est le pendant de celle qui mit au compte de politiciens complexés cette grève générale de de cinq semaines... !

En réalité les mineurs, qui ne sont tout de même pas des ânes, ont pu apprécier la différence entre *"l'outrage"* du 25 Mars et le *"succès"* du 5 avril. Le discrédit des dirigeants fédéraux dont témoignèrent ces derniers meetings est la monnaie de leurs mensonges.

Car les bureaucraties syndicales, fédérales et con-fédérales, ont irrité les mineurs quand elles ont tenté de faire prendre pour *"un succès"* un protocole dicté par le *"Comité des Sages"* et qui, s'il n'est pas une défaite pure et simple, n'en est pas moins une retraite. Elles les ont trompés quand elles ont laissé croire que les mineurs pouvaient obtenir davantage, jusqu'à 11% au 1er avril, par leurs seules forces. Elles ont menti quand elles ont dévoyé la solidarité ouvrière dans les quêtes publiques en même temps que, conscientes de ce qu'eût signifié la grève générale, elles s'employaient à atomiser l'action directe des autres corporations en mouvements catégoriels divergents.

Et quand le 8 avril, à Lorient, Bothereau énonce gravement : *"la victoire du syndicalisme eût été plus complète si la grève des mineurs avait été abrégée de huit jours"*, non seulement il célèbre le *"Comité des Sages"*, ses conclusions et sa création suggérée par F.O., mais il se moque du monde puisqu'on chercherait vainement un appel à la reprise du travail pour cette période où le Bureau confédéral F.O. *"en étroit contact"* avec la Fédération des Mineurs, organisait la quête publique en vue de *"la prolongation du conflit, en l'absence de nouveaux pourparlers".*

Mais cette série de mensonges, n'en est qu'un, celui, permanent, du réformisme qu'il soit de nature social-démocrate, stalinienne ou cléricale. Les anarcho-syndicalistes ont constamment dénoncé, ils en ont eu trop souvent l'occasion, la duplicité qui consiste à subordonner ou à sacrifier la défense des intérêts ouvriers au maintien du régime. Aujourd'hui, il est patent qu'entre De Gaulle et la grève générale les bureaucraties confédérales, dans une unité parfaite, ont choisi De Gaulle, l'isolement des mineurs, et le “Comité des Sages". Les anarcho-syndicalistes n'auraient su cautionner la duperie des appareils au cours de la grève des mineurs.

En demandant, dans leurs syndicats, que les confédérations organisent la grève générale ils n'ont pas seulement exprimé, pour l'immédiat, les intérêts des mineurs et de la classe ouvrière devant l'impasse, ils ont éclairé la nature véritable du rapport des forces dont l'orientation des bureaucraties confédérales constitue un élément négatif pour les travailleurs.

L'attitude des syndicalistes révolutionnaires, dégagée de facteur passionnel, est tout simplement fonction des positions prises par les directions ouvrières dans le contexte politique.

C'est ainsi qu'aux derniers congrès, le refus des bureaucraties de modifier leur *"politique de présence"* dans les organismes économiques d'Etat, notamment au commissariat au Plan, a motivé l'opposition des syndicalistes révolutionnaires à un moment où cette politique prend un caractère d'autant plus dangereux que l'Etat entend utiliser cette *"présence"* comme caution et la transformer directement ou par étages en *"participation"* à la gestion économique.

Par contre nous n'avons pas hésité à approuver les déclarations des dirigeants qui se sont affirmés contre l'intégration organique des syndicats à l'Etat ou à l'entreprise. Honnêtement et objectivement la différence a été faite entre la C.F.T.C., le P.S.U., la Fédération F.O. des Produits Chimiques qui, sous des formules gauchistes, revendiquent cette intégration, la C.G.T. dont le silence sciemment prolongé a favorisé la campagne des premiers et ceux des réformistes comme Bothereau ou Lauré auxquels cette intégration répugne.

A Lorient encore, le 8 avril, Bothereau se déclarait adversaire d'une fusion du Sénat et du Conseil économique: *"... cette Assemblée pourrait ressusciter le corporatisme. Elle constituerait en tout cas un déviationnisme, car le syndicalisme pourrait ne pas résister"*. Ce qui permettra aux syndicalistes révolutionnaires de F.O. de lui demander quelle sera son attitude si de telles institutions sont néanmoins créées malgré ses préférences.

Dans les syndicats (et dans ce bulletin) les anarcho-syndicalistes ont popularisé ces déclarations. Car il importe que les travailleurs soient sensibilisés sur ce problème fondamental, que les dirigeants soient liés par leurs propres déclarations, et que tout faux-pas entraine la critique intransigeante des militants de base.

Aujourd'hui, en sollicitant la création du "Comité des Sages", cour arbitrale de demain, en acceptant en pleine bataille, le principe de référence au Plan, en organisant l'isolement des mineurs et en les trompant, toutes les bureaucraties confédérales ont fait preuve d'une capacité de trahison ou de capitulation qui n'est pas une révélation pour les anarchistes, mais contre laquelle il nous incombe de prémunir, autant que faire se peut, les travailleurs.

C'est cette ligne de conduite, claire et logique, que les anarcho-syndicalistes ont constamment tenu dans les syndicats où se joue une partie décisive, notamment dans les syndicats réformistes. Car le réformisme, élément du système de démocratie classique d'hier, ne peut demeurer ce qu'il a été. Aux réformistes traditionnels, acculés par les exigences du nouvel Etat bonapartiste, il reste à choisir entre deux voies divergentes: ou bien l'évolution de la "présence" à la coopération et à l'intégration, ou bien le retour aux principes du syndicalisme révolutionnaire.

Les forces ouvrières sont encore intactes, les mineurs viennent de le prouver, comme ils ont prouvé que la lutte des classes passe toujours au travers de l'organisation syndicale de masse, y compris quand les inorganisés s'alignent sur les actions de leurs camarades, y compris quand des syndiqués bousculent Delfosse ou ne reprennent pas le travail le 5 avril.

Les gauchistes qui, pour avoir découvert que les syndicats sont dirigés par des réformistes, incitent à la désertion des syndicats, identifiant le syndicalisme au réformisme, et attendant sans doute que l'intégration organique des syndicats vienne justifier leurs thèses, ne font pas oeuvre de révolutionnaires.

Si peu spectaculaire soit-elle, la lutte fondamentale pour la sauvegarde d'un syndicalisme indépendant de l'Etat requiert la présence dans les syndicats de toutes les forces coordonnées des minorités révolutionnaires.

Revue de presse

Le rapport du "Comité des Sages" ne comportent pas seulement des chiffres, il conclut à deux nécessités, celle de sa propre institutionalisation:

"Une équipe peu nombreuse, mais de qualité devrait tenir à jour auprès de vous le dossier que nous avons constitué, en opérant, sous le contrôle périodique d'un comité restreint de personnalités n'exerçant pas par ailleurs de fonctions susceptibles de faire suspecter si peu que ce soit leur impartialité. Ainsi serait assurée dans ce domaine sensible "une magistrature consultative" qui nous parait répondre à "un besoin pressant en matière d'information et d'appréciation."

celle d'une politique nationale des revenus, associant les syndicats, sous le vocable de "contrat de progrès" :

"La notion de contrat de progrès telle qu'elle a été esquissée plus haut repose sur une parité d'évolution pour la part garantie et sur une possibilité de variation relative pour le supplément annuel...
Il dépend bien entendu des entreprises, des organisations syndicales et des administrations que ce mécanisme puisse jouer normalement et équitablement."

"Le Figaro" du 5 avril se félicite de "*l'expérience concluante du comité des sages"* qu'il voudrait voir institutionalisé et élargi à des syndicalistes:
"Ce ne serait pas encore la réglementation du droit de grève, comme elle se pratique dans d'autres pays démocratiques, aux U.S.A. notamment, mais la voie serait ouverte par le truchement de l'information et de la conciliation, à une réglementation ultérieure."

On a beaucoup parlé d'un article tapageur où Missoffe disait: *"les partis ont été démolis, les syndicats subiront le môme sort"*. On a laissé entendre que De Gaulle voulait “briser" les syndicats brutalement. En réalité la ligne du Pouvoir semble être restée la même : utiliser les syndicats pour les intégrer. C'est le thème que reprend l’U.N.R. dans "Notre République" (5-12 avril):

"A la Vè République de construire, en doctrine et en acte, de nouveaux rapports sociaux, tout comme elle a su établir une nouvelle organisation des pouvoirs. Une législation sur les grèves nous fait encore défaut. La vie de notre secteur nationalisé et le développement de notre planification souple requièrent une participation positive et accrue des syndicats."

Le Consoil national des Jeunes Patrons était plus précis encore:

"Les aspirations et les revendications des groupes socio-professionnels (agriculteurs, salariés, étudiants, employeurs), affirme le G.J.P., *doivent s'exprimer à travers des syndicats organisés, dont le rôle est aujourd’hui plus nécessaire que jamais...*

Le G.J.P. demande que soit donné, en matière économique un véritable pouvoir de décision et de contrôle au Conseil économique et social, après qu'en aura été revue la composition...

"Les Jeunes Patrons considèrent que les responsables syndicaux et économiques doivent, au delà de la contestation légitime, participer à l'établissement des priorités nécessaires et aboutir à un contrat économique et social, limité dans le temps, mais engageant les parties dans son exécution". (Monde du 27-5-63).

En écho fidèle le congrès départemental de la C.F. T.C. d’Alsace, sous la présidence de Levard, revendique: *"la création d'une véritable chambre économique régionale au sein de laquelle les travailleurs seraient associés".* (Monde du 5-4-63).

On peut lire, le même jour, dans "les Cahiers de la République" les projets que suggère à Mendès-France (du P.S.U.) la grève des mineurs :

"Si demain un pouvoir démocratique... Ces impératifs se trouveraient définis dans un Plan, qui serait le programme d'une législature, le contrat signé par une majorité d'action avec le concours des forces productrices de la nation, dotées de moyens d'expression et d'influence nouveaux".

Son collègue E. Faure s'épanche à son tour dans Le Monde des 19 et 20 Avril:

"La solution du récent conflit social et plus précisément les conditions dans lesquelles le quasi-arbitrage de la commission Massé a été provoqué par le gouvernement, accepté par les parties, accueilli par l'opinion générale, composent un événement capital, dominant les circonstances dont il est issu et annonçant des répercussions en chaine...

A côté de la réprésentation du citoyen-individu, il faudra sans doute organiser une représentation du même citoyen en tant qu'agent (actif ou honoraire) des différents secteurs de l'économie: nous n'allons pas nous laisser obséder indéfiniment par le spectre d'une déploable expérience corporative".

Les éditorialistes bourgeois tirent aussi des enseignemnts pour l'avenir. P.Viansson-Ponté se félicite de ce que *"la désignation des "Sages" n'a nullement suscité les protestations qu'elle eût provoquées il y a peu et estime "importante pour l'avenir”... les interventions des forces morales, de la hiérarchie catholique en particulier".* Son confrère P. Drouin réléchit, dans les colonnes voisines (Monde du 5 avril) sur un *"bon usage des grèves"*:

"Ce n'est pas dire que la recherche d'une organisation du droit de grève dans les services publics, où l'illogisme des arrêts de travail saute aux yeux, n'est pas très souhaitable. Mais il faut, là encore, la négocier avec les syndicats pour qu'elle ne reste pas lettre morte, c'est à dire l'échanger contre certains avantages (minimum annuel garanti d'augmentations de salaires, ou "rapport constant" avec les salaires d'entreprises privées comprables, révisions périodiques en cas de hausses des prix,etc...). Des discussions en ce sens avaient commencé à l'E.D.F. qui ont malheureusement tourné court. Ne pourraient-elles être reprises à "un échelon supérieur?".

Quant au P.C.F. qui distingue en France deux camps, celui des démocrates et celui de l'UNR, il compte parmi les bons bergers le président de la C.G.C, Malterre, qui prenait véhémentement la défense des syndicats en ces termes cités par J.Duclos dans l'Humanité du 13 Avril:

"Si les organisations syndicales étaient menacées dans leur indépendance, a-t-il dit, tous les syndicats, y compris les cadres, sauraient éventuellement faire front",

et Duclos consacre Malterre comme un guide éclairé des travailleurs:

"Il a exprimé ainsi les sentiments de tous les travailleurs et de l'ensemble des démocrates, la défense des libertés syndicales étant partie intégrante de la défense des libertés démocratiques".

Or, Duclos a extrait sa citation d'un discours prononcé à Lyon par Malterre à l'issue du congrès du Textile, et dont voici la suite immédiate:

"Le monde économique ne peut plus accepter de n'être qu'un sujet passif, il veut devenir un sujet actif de l'économie...

Le Conseil économique et social est l'instrument nor-mal de collaboration constructive entre le monde économique et le pouvoir exécutif".

Ainsi, Duclos, qui par ailleurs s'affirme en paroles contre l'intégration présente aux travailleurs l'intégrationiste Malterre comme un champion du syndicalisme!

Le P.C. aurait pu, tant qu'à faire, citer Grandval lui-même qui témoigne dans "Notre République" (12-19 avril) d'une sollicitude non moins vive à l'égard des syndicats:

"En ce qui concerne le monde du travail, cette représentation ne peut être assurée que par les syndicats. D'aucuns ont tiré argument pour nier la valeur de relais des organisations ouvrières, de ce qu'elles n'auraient pas su, lors des récents conflits, s'élever ni élever leurs troupes à la conscience des intérêts supérieurs du pays. C'est méconnaitre la dualité fondamentale de la fonction syndicale, qui, en France du moins et dans l'état actuel des choses est tout à la fois de participation et de contestation, sans que celle-là prime jamais celle-ci. On peut certes regretter que les syndicats, organes d'intercession indispensables dans une société industrielle moderne, ne veuillent ou ne puissent assumer les responsabilités d'une véritable coopération, et répugnent encore à trop s'engager sur la voie d'une économie concertée, qui est celle de l'avenir. Mais on ne peut arguer de cette timidité pour les rejeter dans les ténèbres de la pure revendication.

La grève des mineurs a au contraire montré qu'une défense véhémente des intérêts de leurs mandants n'empêchait pas les syndicats de jouer un rôle, somme toute, modérateur. En hésitant à la déclencher, en veillant à ce qu'elle se déroule jusqu'au bout dans la dignité, à ce qu'elle se garde de toute politique, et à ce qu'elle s'achève presque aussitôt l'accord conclu, ils ont prouvé leur maturité et, dans la mesure de faibles moyens, leur efficacité. Aussi bien, est-il évident que de plus fortes structures syndicales constitueraient, comme il en va en d'autres pays démocratiques, un facteur de paix sociale. Et l'assurance de leur force faciliterait sans doute aux syndicats, un jour, les engagements qu'on attend d'eux".

Et le ministre du travail poursuit en soulignant la nécessité d'un dialogue depuis l'entreprise jusqu'au conseil national du plan. C'est la même idée développée dans "La Nation" du 12 avril:

"On veut parler de l'indispensable élargissement du rôle des comités d'entreprises. Les travailleurs seront associés bien davantage aux responsabilités économiques. Pour l'être, ils seront mieux informés, tant à l'échelon de l'entreprise par leurs directions qu'à l'échelon national, par des organismes d'observation économique permanents. Les discussions seront permanentes elles aussi sur tous les problèmes. C'é-tait le point de vue des "sages". Il sera mis en oeuvre.

A plus long terme, la nécessité d'une politique nationale des revenus est acquise. De même que la nécessité sous une une forme ou une autre, de l'intéressement des travailleurs aux bénéfices de la production pour ne rien dire des très importants investissements sociaux déjà prévus".

On ne peut nier que la période qui suivit la grève des mineurs ait mis, systématiquement, à l'ordre du jour l'intégration des syndicats à l'Etat, le discours de De Gaulle venait ponctuer ce concert le 19 avril:

"Il faut donc un Plan, et qui soit effectivement observé...

Celà implique aussi que les syndicats, quelqu'explicables que puissent être leurs revendications professionnelles, soient affranchis des sujétions et des griefs partisans et pratiquent l'esprit de la coopération nationale, dans leurs rapports avec les hommes responsables de l'intérêt public. Celà implique encore que notre conseil économique et social où collaborent les représentants des diverses activités du pays, voit son rôle assez étendu pour mieux éclairer par ses débats et par ses avis, les décisions, décrets et lois qui incombent aux pouvoirs politiques, exécutif et législatif.

Mais par dessus tout, celà implique que l'Etat tienne les rènes.., qu'il soit la force qui soulève la vague, mais aussi la digue qui contient la marée...".

Il n'est donc pas question de “casser" les syndicats, mais de les intégrer. Pompidou insistait le 23, devant les "Jeunes Patrons" sur *“la nécessité d'un dialogue permanent pour aboutir à un contrat économique limité dans le temps mais engageant les parties"...*

"Le gouvernement conçoit ses rapports avec les syndicats sur la base de la coopération...
Il est envisagé d'améliorer son fonctionnement (du Conseil Economique) afin qu'il participe d'une façon plus efficace à la vie économique du pays".

Le 25 à Dunkerque, il poursuivait:
"Nous voulons avoir une économie concertée, c'est à-dire une économie à laquelle nous voulons associer toutes les forces vives du pays".

Devant cette offensive précise, les première réactions des confédérations syndicales, au lendemain du discours présidentiel, n'apportent pas d'éléments très rassurants.
Celle de la C.F.T.C. ne peut surpendre :
"... J'observe que depuis de nombreux mois, et peut-être un an, le gouvernement n'a posé aucune question à cette assemblée (Conseil Economique). Celà dit, cette dernière peut jouer un rôle important pour éclairer les problèmes et le pouvoir". (G. Levard).

On sait de longue date que la centrale catholique revendique l'intégration.

Bothereau, pour sa part, déclarait le 19 au soir :
"Ce qui est dit par exemple, sur le Conseil Economique, peut être considéré simplement comme une déclaration d'intention, et c'est seulemènt sur un texte de réforme qu'il serait possible de se prononcer".

Entre ce langage d'expectative et les positions prises au C.C.N. de novembre on constate une régression que n'atténue guère l'équivoque conclusion de la *"lettre aux Militants F.O."*:
"En vérité, la grève ne se réglemente pas. Quand les travailleurs l'estiment justifiée, ils la décident et ils la font. Ce sont les rapports sociaux dans leur ensemble qu'il faut réglementer, c'est à dire normaliser. Mais c'est un tout qutre problème, qu'un texte de loi ou une ordonnance ne suffit pas à résoudre. C'est une affaire de moeurs, de climat, de civilisation.
Nombreux ont été les observateurs qui ont noté, au travers de cette grève des mines, par son fait même et par sa tenue, une évolution sociale fort indicative de temps meilleurs".R. BOTHEREAU (Avril 63)

Dans "l'Ecole Libératrice" , D. Forestier écrit :
"Ainsi donc l'Etat français "qui détient les rènes", la force qui soulève la vague, mais aussi la digue qui contient la marée n'entend les syndicats que comme intermédiaires compréhensifs entre lui qui définit et décide, et la masse laborieuse qui exécute.
Voilà qui contient des accents du corporatisme mussolinien, de la Charte du travail sous Pétain, et qui esquisse ce que devrait être l'association "Capital-Travail".

D. Forestier est parfaitement conscient des objectifs du gouvernement, de même que la C.G.T.
"Le pouvoir confirme sa volonté d'intégrer et de domestiquer les syndicats et d'en faire des ins-truments de sa politique.
La C.G.T. , réaffirme son opposition résolue à toute tentative de ce genre, son opposition à une assemblée type "corporatiste", sa volonté de repousser toute ingérence de l'Etat dans la vie syndicale". (Krasucki - conférence de presse du 23 - 4 - 63)

Mais ni les uns, ni les autres n'évoquent l'éventualité d'un retrait du Conseil Economique par où semble devoir passer (entre autres lieux) cette "coopération nationale" que De Gaulle entend concrétiser !

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, D'ADRESSER A:

Roger MAILLARD 3, rue du Poitou
NANTES (L.A.)

C.C.P. 721-14 - NANTES
ABONNEMENT: 5,00 F les 10 numéros
ABONNEMENT DE SOUTIEN: 10,00 F.